



MARCHEPRIME  
Une ville au cœur

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Publié le

SLOW

ID : 033-213305550-20221117-DEL15\_17112022-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

### **Nombre de Conseillers :**

en exercice : 25

présents : 20

votants : 24

L'an deux mille VINGT-DEUX, le 17 novembre à 20 heures et 00 minute, le Conseil Municipal de la commune de MARCHEPRIME, dûment convoqué le 10 novembre 2022 en séance ORDINAIRE, s'est réuni à la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Manuel MARTINEZ, Maire.

**PRÉSENTS :** M. MARTINEZ, Mme BATS, M. FLEURY, Mme GAILLET, M. LORRIOT, Mme BRETTE, Mme RUIZ, M. RECAPET, Mme PIRES, Mme FALCOZ-VIGNE, M. ROYER, Mme JAULARD, M. VANIGLIA, Mme ASSIBAT-TRILLE, M. CAÏSSA, Mme FARGE, M. COURTIN, Mme BERTOSSI, Mme SALHI, Mme MARTIN.

### **ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**

M. BARGACH a donné procuration à M. VANIGLIA

Mme BARQ SAAVEDRA a donné procuration à M. RECAPET

M. CARDOSO a donné procuration à M. LORRIOT

M. GUICHENEY a donné procuration à Mme MARTIN

### **ABSENT NON REPRÉSENTÉ :**

M. MAILLARD

**Secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT) :** M. Christophe LORRIOT

### **Délibération n°15-17112022 : MOTION DE SOUTIEN A LA PÊCHE PROFESSIONNELLE DE LA LAMPROIE**

Monsieur le Maire expose que :

Suite à la décision du Tribunal Administratif de Bordeaux le 05 mai 2022, au nom du principe de précaution, l'arrêté préfectoral autorisant et réglementant la pêche de la lamproie en Gironde doit être abrogé.

La Commune de Marcheprime attire l'attention des services de l'Etat et des parlementaires sur le bien immatériel que constitue cette tradition locale :

→ La pêche à la lamproie constitue un élément du patrimoine vivant de la Vallée de la Dordogne et de la Garonne. La tradition culinaire du plat de la lamproie ne laisse personne indifférent ;

→ La pêche à la lamproie aujourd'hui encore, est une activité de pêche traditionnelle en eau douce qui participe à l'activité économique d'une trentaine de pêcheurs mais également de mareyeurs, conserveries, restaurateurs, viticulteurs et maraîchers ;

→ La pêche à la lamproie qui pique la curiosité favorise la découverte de cette agnathe, poisson primitif local. Elle est un élément d'attractivité touristique pour notre territoire ;

Ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de soutenir la pêche professionnelle à la lamproie ;
- **DECIDE** de soutenir les mesures de nature à juguler la prolifération, des silures, prédateurs des lamproies ;
- **DECIDE** de soutenir l'inscription de cette pêche au Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO ;

- **DIT** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le cadre de l'exercice du contrôle de légalité ainsi qu'à Madame Nathalie DELATTRE, Sénatrice de la Gironde.

**Délibération adoptée par 18 voix Pour et 6 Abstentions (Mme Bats, M. Fleury, Mme Ruiz, Mme Brettes, Mme Falcoz-Vigne, Mme Pires).**

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

A Marcheprime, le 17 novembre 2022.

La secrétaire de séance,



**Christophe LORRIOT**

Le Maire,



**Manuel MARTINEZ**

Publication sur le site internet de la commune le 24/11/2022